



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 3 juin 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : Lot 5 896 647, chemin des Cascades
Lot no. 5 896 647 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI
DEUX MILLE DIX-NEUF.**



Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière
